

Semaine du 25 au 29 juillet 2022

## La prochaine édition de l'InfoRup sera publiée le lundi 5 septembre 2022

**ANTILLES** – DÉPLACEMENT DU MINISTRE CHARGÉ DES OUTRE-MER, JEAN-FRANÇOIS CARENCO, EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE LES 20 ET 21 JUILLET

Le ministre délégué aux Outre-mer, Jean-François Carenco, s'est déplacé le mercredi 20 et jeudi 21 juillet en Martinique puis en Guadeloupe, pour établir un premier contact direct avec l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels de ces territoires, aborder les sujets essentiels de son mandat et dresser une feuille de route pour préparer les discussions prévues en septembre sur la vie chère et le pouvoir d'achat en Outre-mer.

Son ministre de tutelle, Gérald Darmanin, avait en effet annoncé dès la nomination du nouveau gouvernement au début du mois de juillet qu'il réunirait en septembre entreprises, distributeurs et producteurs qui interviennent dans les territoires ultramarins pour travailler à « diminuer très fortement la vie chère », thématique phare du mandat des ministres Darmanin et Carenco.

Lors de la première étape de sa tournée, en Martinique, M. Carenco a rencontré les élus du territoire avant de recevoir au sein de la résidence préfectorale différents acteurs politiques et économiques locaux. Avant son départ, le Ministre s'est aussi entretenu avec les organisations patronales puis syndicales représentatives avant de rencontrer les membres de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) pour aborder la question de la vie chère.

En Guadeloupe, Jean-François Carenco s'est également entretenu avec les élus du territoire avant de recevoir divers interlocuteurs locaux - organisations patronales et syndicales et organisations professionnelles de la pêche et de l'agriculture mais également du BTP, du transport et du tourisme - à la sous-préfecture de Pointe-à-Pître.

Le Ministre a notamment proposé d'élargir à d'autres produits le « *bouclier* » mis en place en mars dernier pour modérer les hausses des prix de certains produits de première nécessité.

**NGT** – DÉBAT DES MINISTRES EUROPÉENS DE L'AGRICULTURE LORS DU CONSEIL AGRICULTURE ET PÊCHE DU 18 JUILLET 2022

Les ministres de l'Agriculture des États membres de l'Union européenne ont débattu, le lundi 18 juillet, de la sécurité alimentaire dans le contexte de la guerre en Ukraine, du processus d'adoption des plans stratégiques nationaux (PSN) mettant en œuvre la nouvelle Politique agricole commune (PAC) et du règlement sur l'utilisation durable des pesticides.

La révision de la législation sur l'utilisation durable des pesticides est une priorité de la Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne (PTUE).

Il est prévu que ce règlement mette en place un objectif européen juridiquement contraignant de réduction de 50% d'ici 2030 de l'utilisation des pesticides chimiques et de l'utilisation des pesticides les plus dangereux.

La Commission européenne propose également une réduction de 35% minimum des pesticides dans chacun des États membres pour permettre une flexibilité d'action quand nécessaire. Les pesticides devront ainsi être utilisés comme dernier recours, quand aucun autre moyen de contrôle des nuisibles n'est possible.

Enfin, la Commission européenne veut interdire totalement les pesticides en zones sensibles (zones Natura 2000 et zones vertes urbaines notamment).

Pour répondre à ces objectifs, les agriculteurs européens pourront compter sur l'aide financière de la PAC, adaptée pour 5 ans pour soutenir la transition agricole durable. Les nouvelles méthodes et technologies ont également pour objectif de soutenir cette transition.

Lors de ce Conseil Agriculture et Pêche du 18 juillet, l'ensemble des États membres ont dit accueillir favorablement la proposition législative de la Commission européenne, nécessaire à la transition environnementale prévue par le Pacte vert européen. Cependant, les ministres européens présents se sont montrés pour la plupart critiques sur le contenu de la proposition, notamment s'agissant des objectifs visés.

Pour la France, le projet de règlement manque de propositions concrètes pour encourager le développement du biocontrôle. Pour l'Italie, ce sont « les nouvelles techniques d'éditions génomiques (NGT) [qui] doivent être autorisées aussi vite que possible », une position également adoptée par la France lors des derniers Conseils Agriculture et Pêche sur le sujet.

Stella Kyriakides, la commissaire européenne à la Santé, a pris note des préoccupations exprimées par les ministres européens. Elle a rappelé que les objectifs sont certes ambitieux mais que des flexibilités sont prévues, notamment au niveau des agriculteurs, qui seront accompagnés pour répondre à ces nouvelles exigences, via le développement de solutions alternatives et de nouvelles technologies.

**PSN** – FIN DE LA NÉGOCIATION AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL FRANÇAIS (PSN)

Alors que la nouvelle Politique agricole commune (PAC) doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a annoncé la fin de la négociation avec la Commission européenne sur le Plan stratégique national français (PSN).

Le PSN français est un document de planification stratégique qui décrit les besoins prioritaires de la France par rapport aux objectifs de la nouvelle PAC et explicite les raisons de la mise en œuvre des aides et de leurs budgets.

Le dernier point de négociation sur ce document portait sur la Bonne condition agro-environnementale (BCAE) n°7 relative à la rotation des cultures ou de ses alternatives, comme la diversification des cultures. Suite aux actions engagées, dans la version actuelle du PSN français, les Outre-mer sont exclues du champ d'application de la BCAE n°7.

Il a finalement été décidé que chaque année, sur au moins 35 % de la surface en culture de plein champ, la culture principale diffère de la culture de l'année précédente, ou qu'un couvert hivernal soit mis en place. De plus, à compter de 2025, sur chaque parcelle, doit être constaté, sur la campagne en cours et les trois campagnes précédentes, au moins deux cultures principales différentes, ou bien qu'un couvert hivernal ait été présent chaque année.

Cet accord sur marque ainsi la finalisation de la négociation avec la Commission européenne et donc l'obtention d'une validation du PSN français.

Pour rappel, la programmation actuelle 2015-2020 de la PAC a été exceptionnellement prolongée de deux ans en raison de la crise sanitaire et de la durée des négociations au niveau européen. C'est pour cette raison que la nouvelle programmation commencera au 1er janvier 2023, après validation par la Commission européenne de l'ensemble des Plans stratégiques nationaux que les 27 États membres doivent soumettre.

## AGENDA DE LA SEMAINE Semaine du 25 au 29 juillet 2022

	Conseil de l'UE / Conseil	Parlement européen	Commission européenne
	européen		
Lundi	Comité de la politique		
25/07	commerciale		
Mardi	Réunion extraordinaire du		
26/07	Conseil « Transports,		
	Télécommunications et		
	Énergie » sur la sécurité		
	énergétique dans l'UE		
Mercredi			
27/07			
Jeudi			
28/07			
Vendredi			
29/07			